

Annexe 8

1) Le dossier se compose de **pièces obligatoires** ([Arrêté du 11 juillet 2018](#) relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités) :

- l'**arrêté de nomination** dans un corps de chercheurs ;

Attention : *Les attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.*

- un **curriculum vitae** présentant les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste de publications du candidat ;
- un exemplaire des **travaux, ouvrages et articles** dans la limite de **trois documents** (exemples : articles, publications, contributions à des colloques, notes...)

Attention : *Chacun de ces travaux, ouvrages et articles doit être accompagné d'un résumé en français s'il est rédigé en langue étrangère et si la section le demande.*

2) Le candidat doit également fournir les **pièces complémentaires** exigées par sa section.



Tableau des documents complémentaires exigés par les sections du CNU



Vous êtes invité(e) à vous reporter aux **critères d'examen des dossiers de qualification** mis en ligne par les sections à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

Afin de préparer au mieux votre dossier, vous pouvez cliquer ci-dessous sur la check-list d'auto contrôle



[Check-list à consulter](#)